JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7289950901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.actu.fr/a/7289950901

Cette annonce a été mise en ligne le **30 avril 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **50 - MANCHE**

SCP GRAVELLE - LEMAITRE ET EUDES
Notaires associés - BP 229
50500 CARENTAN LES MARAIS
Tel 02/33/71/40/40

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Suivant acte reçu par Maître Stéphane EUDES, Notaire CARENTAN LES MARAIS le 14 avril 2022, enregistré au SIE DE COUTANCES, le 25/04/2022 BX 2022 n 00680:
La Société dénommée JEANNE LECOEUR, Société par actions simplifiée dont le siège est à SAINTE-MERE-EGLISE (50480)53 rue du Général de Gaulle au capital de 1.000€ identifiée au SIREN sous le numéro 838345130 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHERBOURG.
A CEDE A
La Société dénommée ARNO, Société par actions simplifiée dont le siège est à SAINTE-MERE-EGLISE (50480)21 rue Général de Gaulle au capital de 1.000€, identifiée au SIREN sous le numéro 912356029 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHERBOURG.
Un fonds de commerce d'épicerie, vente de produits du terroir, vente d'alcool, charcuterie, épicerie fine sis à SAINTE MERE EGLISE (50480) 53 Rue du Général de Gaulle connu sous le nom commercial COCCI MARKET et pour leque il est immatriculé au RCS de CHERBOURG sous le n° 838345130
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
Entrée en jouissance a eu lieu le 14 avril 2022
Moyennant un prix de SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS

(65 000,00 EUR),s'appliquant
aux éléments incorporels pour SOIXANTE ET UN MILLE SEPT ENT EUROS (61.700,00€)
aux matériels pour TROIS MILLE TROIS CENT EUROS (3.300,00€)
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour avis
Le notaire.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex